

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 8

Votants : 10

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 09/01/2023

délibération n° 2023/01/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 janvier à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, JOYEUX Laurence, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : A. Bodin à L. Joyeux, G. Bouckenhove à B. Larose

Absents : BODIN Alain, BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, LE CUNFF Pascal, THEVARD Nicolas,

S. AMIOT a été élu secrétaire de séance.

**DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BP 2022**

Vu le budget primitif 2022,

Vu les différents besoins budgétaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide le transfert de budget entre les articles suivants :

FONCTIONNEMENT

COMPTE 60611	+ 5.000 €
COMPTE 615221	+ 10.000 €
COMPTE 6451	+ 500 €
COMPTE 7381	+ 15.500 €

Pour copie conforme, le 16 janvier 2023

Le Maire,  
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 9

Votants : 12

Pouvoir(s) : 3

Date de la convocation : 09/01/2023

délibération n° 2023/01/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 janvier à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, JOYEUX Laurence, Adjoints au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : A. Bodin à L. Joyeux, G. Bouckenhove à B. Larose, C. Comandre à N. Thevard,

Absents : BODIN Alain, BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, LE CUNFF Pascal, THEVARD Nicolas,

S. AMIOT a été élu secrétaire de séance.

**REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation de la manifestation « galette des rois » organisée lors du P'tit Marché de Janvier, Madame CABUT a procédé à différents achats pour la somme de 37,95 €, que la facture est établie au nom de la Mairie de Raizeux et non en son nom propre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le remboursement de ses frais

Pour copie conforme, le 16 janvier 2023

Le Maire,  
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

## Questions Diverses :

- La commune a été sélectionnée pour obtenir le label « Ville amie des animaux », une communication sera faite en ce sens.
- Le SIAEP a communiqué le rapport de la Qualité de l'Eau 2021, avec présentation des principaux chiffres de l'exercice. L'objectif de rendement du réseau est de 90%, aujourd'hui il est de 85,7% ; environ 250 m<sup>3</sup> d'eau sont perdus chaque jour au niveau des canalisations.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les consignes de tri des emballages sont modifiées, de plus en plus d'emballage sont recyclables.
- Présentation d'un document sur l'imposition des ménages par commune de Rambouillet Territoires (TH, TFB, TFNB). En moyenne les ménages raizeuliens payent 423 €.
- Dans le cadre de la sobriété énergétique, la commune a remplacé les lumières d'une partie de la Route des Chaises par des leds. Cette modification a amené plusieurs remarques des riverains sur la baisse de la luminosité constatée.
- Dans le cadre des plans de sobriété énergétique, de nombreuses communes ont décidé de réduire leur éclairage public, se pose la question de la responsabilité des maires dans ce cadre.
- A compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, les conseils municipaux devront désigner un « référent déontologie » qui devra rappeler et faire respecter les règles déontologiques qui s'applique dans le cadre des missions des conseillers.
- La mairie a reçu plusieurs catalogues de formations spécifiques aux missions des élus ceux-ci sont présentés aux élus.
- Le département des Yvelines met en place un accompagnement numérique pour les personnes éloignées de l'outil informatique.
- Depuis quelques mois, des échanges entre la commune et la société Korian ont eu lieu afin de mettre en place un accueil à la journée pour les personnes souffrant de troubles cognitifs. Une fois passé les retards liés à la pandémie cet accueil devrait pouvoir se mettre en place.
- Selon l'INSEE la population de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 1.004 habitants.
- Visite de Monsieur LEVRIER, sénateur, le 9 février
- Visite de Madame CABRIT dans le cadre de la révision de la Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse le 15 février à 11H.
- Les vœux de la commune se dérouleront le 28, cette année une présentation visuelle sera faite à la place du discours habituel avec l'accueil des nouveaux raizeuliens.
- Les dates des conseils de 2023 sont les suivantes : 10/02 – 10/03 – 07/04 – 12/05 – 09/06 – 07/07 – 08/09 – 13/10 – 10/11 et 08/12.
- Le Comité consultatif « Réseaux Mobile » se réunira le 21 janvier pour la première fois, Samuel AMIOT en est le coordonnateur, le Collectif « pourquoi une antenne à Raizeux » a remis les pétitions et les demandes de réunion publique qu'il a recueilli à Monsieur le Maire.

- Suite à la démission de Mme HEYSE du conseil municipal, Mme NOUVEAU reprend ses fonctions auprès du Conseil Municipal des Enfants.